

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GUICHE

Séance du 5 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf et le cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 28 mai 2019, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaient présents : MM. Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Pierre DIBON, Raymond POUYANNÉ, Bernard SALLABERRY, Mmes Jacqueline BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Pauline DELRIEU, Delphine LESTASTEREYRES, Constance MAUGENET et Nelly MONTAUZER MERDY.

Excusés représentés : MM. Lilian GAILLARDET, Michel MALBET et Philippe PECASTAINGS ont donné respectivement pouvoir à MM. Raymond POUYANNÉ, Jean Yves BUSSIRON et Bernard SALLABERRY.

Absente excusée : Mme Céline LAFITTE.

Madame DELRIEU Pauline a été élue secrétaire.

**Objet** : **Adhésion à l'association Ligam Gascon deu Baish Ador**

Le Maire expose à l'assemblée que l'association Ligam Gascon deu Baish Ador, créée en 2008, a pour objectif de fédérer l'ensemble des acteurs concernés par la langue et la culture occitanes gasconnes sur le territoire du Bas Adour Maritime. Cette association, ouverte au monde associatif, aux acteurs économiques et aux collectivités territoriales, coordonne les actions pour préserver et développer la langue et la culture occitane-gasconne.

Il ajoute que, par délibération du Conseil Communautaire du 16 mars 2019, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a pris la compétence optionnelle langue et culture gasconnes, et propose à ses collègues que la Commune adhère à l'association Ligam Gascon deu Baish Ador.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** d'adhérer, à l'association Ligam Gascon deu Baish Ador ;

**AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion ;

**PRECISE** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

Fait et délibéré à GUICHE, le 5 juin 2019

Le Maire,



Jean Yves BUSSIRON

Reçu par Contrôle de légalité, le .....  
Affiché le **13 JUIN 2019** .....